



# INFO APL # 12

## L'Association des professeurs de Lignery

36, boul. Taschereau, C.P. 35, La Prairie (Québec) J5R 3Y1



☎ (450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491

☎ (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743

**Courriel : [z27\\_lignery@csq.qc.net](mailto:z27_lignery@csq.qc.net)**

**Site web : [www.lignery.csq.qc.net](http://www.lignery.csq.qc.net)**

2007-05-31

Vol. 33 No. 12

AVIS DE CONVOCATION  
À TOUTES ET À TOUS LES MEMBRES DE L'A.P.L  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**

Par la présente, vous êtes convoquées et convoqués à une séance ordinaire de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui se tiendra :

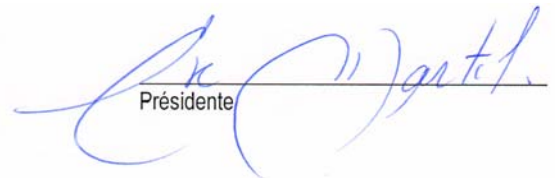
LE LUNDI, 11 JUIN 2007

**- à 19 h -**

**À LA PETITE CAFÉTÉRIA**  
**École secondaire La Magdeleine**  
1100, boul. Taschereau, La Prairie  
**NB : Inscription dès 18 h 30**

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2007 ;
3. Rapport moral ;
4. Élections au Conseil exécutif ;
5. Élections au Comité d'éthique ;
6. Prix Claude-Tremblay;
7. Bilan des apprentissages;
8. Négociation locale – la demande;
9. Modifications à la Convention nationale;
10. Questions diverses...

  
Présidente

**CARTE DE MEMBRE OBLIGATOIRE**

# SESSIONS D'INFORMATION SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

## À TOUT LE PERSONNEL DE LA CSDGS

Les personnes qui désirent bénéficier des prestations de l'assurance-emploi à la fin de leur contrat en juin devront obligatoirement s'inscrire via *INTERNET*.

Pour faciliter cette démarche, nous tiendrons, comme par le passé, des sessions d'information au cours desquelles vous pourrez assister à une démonstration. Une représentante de SERVICE CANADA (Assurance-emploi) sera présente.

Avant de s'inscrire, une personne doit être en mesure d'évaluer le plus exactement possible ses revenus 2006-2007 y compris ses revenus provenant de la suppléance. C'est pourquoi les personnes qui assisteront aux sessions d'information devraient idéalement avoir en main une copie de leur(s) contrat(s), s'il y a lieu, et tous leurs relevés de paye, en particulier les suivants :

- ☞ 1<sup>er</sup> relevé de l'année scolaire 2006-2007 (période de paye # 4 : 24 août 2006  
ou  
période de paye # 5 : 7 septembre 2006;  
( période de paye # 13 : 28 décembre 2006 )
- ☞ dernier relevé de l'année civile 2006
- ☞ dernier relevé de paye.

**NB:** Si vous êtes enceinte et que vous avez une fin de contrat en juin, étant donné les dispositions du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), vous avez maintenant avantage à demander l'assurance-emploi en juin.

Contrairement à ce qui s'appliquait dans le passé, si vous ne demandez pas l'assurance-emploi en juin, vous serez peut-être « pénalisée » lors de votre congé de maternité.

Pour de plus amples informations, présentez-vous à une des sessions d'information.

Les sessions d'information se tiendront :

**Mardi, le 5 juin 2007**

**16h15**

Cafétéria

École secondaire Louis-Philippe-Paré

**Mercredi, le 6 juin 2007**

**16h30**

Cafétéria

École secondaire La Magdeleine

**Mercredi, le 6 juin 2006**

**19h00**

Cafétéria

École secondaire La Magdeleine

# ASSURANCE-EMPLOI ET RENOUVELLEMENT DE CONTRAT



La Cour d'appel fédérale, dans une décision récente, a maintenu la décision du juge-arbitre qui refusait des prestations d'assurance-emploi à des enseignantes qui s'étaient vu octroyer en juin des contrats pour l'année suivante.

De plus, la Cour suprême a refusé d'entendre la cause et la décision de la Cour d'appel fédérale est donc finale.

Cette décision orientera dorénavant la façon d'appliquer le règlement de l'assurance-emploi.

Veillez planifier en tenant compte de cette décision...

---

## GROSSESSE ET CONGÉ DE MATERNITÉ



L'APL peut vous accompagner dans la planification du congé de maternité. Si vous êtes enceinte et que votre date prévue d'accouchement est en juillet, en août, en septembre, en octobre ou même en novembre 2007, nous vous invitons à prendre un rendez-vous en juin.

Avec toute l'information, vous pourrez déterminer quelle est la meilleure solution pour vous.

Pour prendre rendez-vous, contactez Jacques Parenteau.



---

## *Avez-vous déménagé ou prévoyez-vous déménager bientôt ?*



*N'oubliez pas de nous informer de votre nouvelle adresse et de votre nouveau numéro de téléphone.*



# POURSUIVONS L'OFFENSIVE... SUR L'ENTRÉE PROGRESSIVE!



Une entrée progressive qui favorise la réussite, le goût de l'école, qui permet à l'enfant de développer doucement un lien significatif et de qualité avec son enseignante et son enseignant et de favoriser la réussite de l'élève même à long terme; voilà ce que nous voulons !

Or, si vous êtes membre de l'Association de l'éducation préscolaire, vous avez certainement reçu une lettre adressée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michèle Courchesne, demandant à cette dernière d'inscrire dans l'instruction annuelle 2007-2008 des modalités concernant l'entrée progressive. L'AE PQ invite ses membres à signer cette lettre et à la faire parvenir à la ministre.

L'AE PQ revendique « de quatre à dix jours, selon les besoins du milieu, en respectant un horaire progressif avec une diminution du nombre d'élèves dans le groupe ». La Fédération des syndicats de l'enseignement et l'APL sont tout à fait d'accord avec les arguments soulevés dans cette lettre. Nous sommes toutefois d'avis que l'entrée progressive devrait être inscrite dans le Régime pédagogique plutôt que dans l'instruction annuelle. **Il faut une entrée progressive de qualité au préscolaire, pour la réussite de nos élèves, afin que les bases de la scolarisation soient solides!**

**Pour celles et ceux qui voudraient se joindre à cette action, nous vous invitons à signer et à acheminer la lettre à madame la ministre de l'Éducation. Vous pouvez aller la chercher sur le site de l'APL ([www.lignery.csq.qc.net](http://www.lignery.csq.qc.net) - sur la page d'accueil, cliquer sur le bouton « Formulaires et lettres types »).**

*« Le présent n'est pas un passé en puissance,  
il est le moment du choix et de l'action »*

*Simone de Beauvoir*